



Comité monétaire et financier international

Trente et unième réunion
17–18 avril 2015

Déclaration No. 31-32(F)

**Déclaration de M. Sapin
France**

COMITE MONETAIRE ET FINANCIER INTERNATIONAL
Discours du Ministre des Finances – Avril 2015

La situation actuelle de l'économie mondiale est fortement contrastée. La vigueur de la croissance américaine et les performances économiques de la zone euro en amélioration sont de bonnes nouvelles. Conjuguées à l'impact globalement positif de la baisse du prix du pétrole, elles permettent d'espérer l'affermissement de la reprise mondiale.

En revanche, la croissance des principales économies émergentes, toujours élevée en valeur absolue, diminue. La recrudescence des tensions géopolitiques, la faiblesse persistante de l'inflation dans un grand nombre de pays et le regain de volatilité sur les marchés financiers constituent par ailleurs des risques baissiers pour la croissance mondiale.

L'excès d'optimisme n'est donc pas à l'ordre du jour, comme le démontrent des révisions à la baisse de perspectives de croissance à moyen terme calculées par le FMI, le niveau inacceptable du chômage dans trop de pays et le maintien de déséquilibres importants au niveau mondial. Il est donc impératif de continuer à soutenir la reprise en stimulant et en rééquilibrant la demande mondiale. Afin que notre engagement collectif en faveur d'une croissance mondiale forte, durable et équilibrée ne soit pas que des mots, il nous faut mobiliser dès à présent l'ensemble des leviers dont nous disposons.

Je salue à ce titre la politique monétaire mise en œuvre par la Banque centrale européenne ainsi que les clarifications apportées par la Commission sur les flexibilités budgétaires du Pacte de Stabilité et de Croissance. En mettant en œuvre des politiques macroéconomiques qui répondent à des objectifs internes et qui sont adaptées à la conjoncture, tant au niveau national qu'agrégé, la zone euro se donne les moyens de poursuivre ses objectifs de croissance et de stabilité, mais aussi de jouer à nouveau un rôle moteur dans l'économie mondiale.

Adopter un *policy-mix* qui réponde aux enjeux de court terme et qui permette une croissance à la fois soutenue et durable, c'est l'une des missions les plus importantes qui nous est dévolue en tant que Ministres des Finances. Pour l'accomplir, il est indispensable que nous nous engagions encore davantage à renforcer notre coopération afin d'assurer une communication claire et un calibrage adéquat et flexible de nos actions, dans le double respect de nos mandats internes et de nos engagements internationaux.

Cette mission de pilotage d'une économie mondiale qui peine à sortir de la crise n'est pas la seule mission qui nous est allouée. Il est également de notre responsabilité d'identifier les défis de moyen et long terme auxquels l'économie mondiale aura à faire face et de mettre en place les outils qui doivent permettre d'y répondre. L'année 2015 sera particulièrement cruciale à ce titre, avec les conférences internationales d'Addis-Abeba, de New-York et de Paris.

Parmi les nombreuses questions qui exigent notre mobilisation collective, quatre me semblent tout particulièrement importantes :

- Comment faire en sorte de préserver la capacité de nos économies à croître ?
- Comment financer la lutte contre le changement climatique ?
- Comment assurer aux pays en développement ou à faible revenu la capacité de se développer de façon équilibrée ?

- Comment adapter l'architecture financière internationale afin qu'elle accompagne l'émergence d'un monde multipolaire ?

Dans les mois à venir, nous allons être amenés à renforcer notre mobilisation afin d'apporter ensemble des réponses ambitieuses à ces questions. Dès aujourd'hui, il est crucial que nous clarifions les enjeux liés à chacune d'entre elles.

Renforcer la capacité de nos économies à croître

Chaque gouvernement a la responsabilité de mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires pour accroître le potentiel de croissance de son pays. Il est en outre de notre responsabilité collective de s'assurer que ces réformes portent tous leurs fruits en exploitant leurs synergies au niveau international.

Avec ses mesures d'allègement du coût du travail, la France démontre sa détermination à renforcer la compétitivité de son économie. De même, en introduisant davantage de flexibilité sur les marchés des biens et services, en simplifiant les contraintes administratives et l'organisation du territoire et en modernisant le dialogue social au sein des entreprises, la France a pour objectif de mettre en place un environnement propice au succès des entreprises implantées sur son territoire et ainsi de créer davantage de richesse et d'emplois. En préparant le troisième volet des plans d'investissement d'avenir, en soutenant la transition numérique et les efforts de R&D de ses entreprises, la France a pour ambition de continuer à soutenir l'innovation et d'améliorer encore davantage sa productivité. En s'assurant de la complémentarité de ces réformes et en mettant l'accent sur la réduction des dépenses publiques pour financer ces initiatives, la France s'est engagée à mettre ses finances publiques sur une trajectoire à la fois soutenable et compatible avec une croissance solide.

Si ces ambitieuses réformes structurelles répondent d'abord et avant tout à des enjeux nationaux, elles s'inscrivent également dans un contexte macroéconomique et international. Alors que l'inflation est très faible en zone euro et que la reprise reste fragile, la France a mis en place prioritairement les réformes de structure susceptibles d'avoir l'effet sur la demande le plus positif à court termes. C'est le sens de la priorité donnée par le gouvernement à l'adoption de la loi croissance et activité. C'est également le sens des allègements fiscaux consentis pour les ménages les plus modestes. La France plaide pour un renforcement de la coordination économique au niveau européen et international visant à mieux comprendre l'impact des réformes structurelles et à en tenir compte pour séquencer au mieux leur mise en œuvre compte tenu du contexte économique et de leur complémentarité.

Compte tenu des besoins d'investissement dans les infrastructures et des conditions de financement historiquement favorables, la France s'associe aux recommandations du FMI quant à l'opportunité de stimuler l'investissement public là où des marges de manœuvre budgétaire existent. A ce titre, la France soutient le Plan d'investissement européen mis en place par la Commission européenne et a d'ores et déjà annoncé qu'elle y contribuera à hauteur de huit milliards d'euros. Elle met par ailleurs en place au niveau national un ensemble de mesures visant à stimuler l'investissement public et privé, à accroître les moyens en faveur des activités de recherche et développement et de favoriser l'offre de logement.

Il est indéniable que c'est en développant des réformes structurelles ambitieuses et en favorisant l'investissement public et privé que nous préserverons notre capacité de croissance. Alors que ces réformes ne portent généralement pleinement leur fruits qu'à moyen terme, il est de notre responsabilité à la fois d'en expliquer les effets à

nos concitoyens et de mettre en place collectivement l'environnement le plus propice possible à leur mise en œuvre.

Financer la lutte contre le changement climatique

Le deuxième enjeu que je souhaite souligner est celui du climat. Le dérèglement climatique affecte l'ensemble de nos économies. Il représente un défi structurel auquel nos sociétés doivent faire face dès aujourd'hui, afin d'en atténuer les effets et de nous y adapter. A ce titre, l'accroissement des flux de financement pour la lutte contre les changements climatiques est un élément crucial pour le succès des négociations climatiques à Paris en décembre 2015. Les attentes à ce sujet sont extrêmement fortes. Il est tout d'abord nécessaire que nous puissions respecter nos engagements pris à la Conférence de Copenhague, c'est-à-dire tout particulièrement crédibiliser le chiffre de 100 Mds\$ de flux annuels vers les pays en développement pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Une première étape serait de nous mettre d'accord sur une comptabilisation des financements climat, de la part de l'ensemble des parties prenantes. La seconde étape sera de se fixer des objectifs de croissance des flux financiers publics, qu'il s'agisse des banques de développement ou des financements publics additionnels, notamment à travers des financements innovants. Il s'agit également de renforcer l'effet de levier qu'ont les financements publics sur les flux privés.

Au-delà, il est nécessaire de réorienter profondément les investissements vers une économie sobre en carbone et capable de résister au changement climatique. Le risque climatique doit être pris en compte par l'ensemble des acteurs du système financier. Il est nécessaire que les acteurs des pays du Sud puissent être également mobilisés dans cet effort. Enfin, il est indispensable que le secteur privé puisse s'impliquer dans les efforts d'adaptation, afin de rendre les infrastructures plus résilientes, en particulier dans les économies les plus vulnérables au changement climatique.

Nous comptons sur le FMI et son expertise sur ces différents enjeux, et nous nous réjouissons de la volonté de la Directrice générale de contribuer à l'atteinte d'un accord ambitieux à la fin de l'année. Il sera particulièrement utile que le FMI puisse nous aider à mobiliser l'ensemble de la communauté financière, afin de l'aider à mieux prendre en compte le changement climatique et les risques afférents. De même, il semble intéressant que le Fonds puisse examiner, dans le cadre de ses activités de surveillance, les enjeux climatiques d'importance macro-critique pour certains pays. Il est particulièrement nécessaire que l'impact du changement climatique sur les Etats fragiles soit bien évalué par le FMI.

Assurer aux économies en développement ou à faible revenu les capacités de financer leur développement durable

L'année 2015 verra converger trois processus internationaux sur des thématiques proches, bien que traitées dans des enceintes séparées, en matière de développement humain et économique, de développement durable et de lutte contre le changement climatique. Un succès de la conférence d'Addis-Abeba en juillet sur le financement du développement est une étape cruciale avant la Conférence de New York sur les objectifs de développement durable et la Conférence Paris Climat 2015 en décembre. Chacun de ces rendez-vous doit être un succès.

Définir un cadre et des principes pour le financement du développement durable des économies en développement est un objectif fort de la communauté internationale. La Conférence d'Addis-Abeba doit être une étape majeure de cet effort. A cette fin,

comme le recommande le rapport du comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, il est nécessaire que l'ensemble des sources de financement (qu'elles soient publiques, privées, internes ou internationales) puissent être mobilisées et cela de la manière la plus efficace possible.

Parmi l'ensemble des sources de financement, la dette est un instrument-clef pour financer le développement durable. Néanmoins, il est nécessaire d'en faire usage avec précaution et de respecter les règles en matière de soutenabilité, en particulier les règles édictées par le FMI et la Banque Mondiale. C'est pourquoi nous souhaitons que les travaux en la matière puissent continuer de progresser, associant bailleurs et emprunteurs.

Il est par ailleurs nécessaire de ne pas perdre de vue dans les travaux qui sont menés, que la question du financement du développement durable est moins un problème de disponibilité que d'allocation des ressources vers le financement d'investissements et de projets durables. De ce point de vue, il est primordial de mettre en place les incitations adéquates et un cadre institutionnel favorable au développement et à son financement tant au niveau interne qu'à l'échelle internationale. Je pense notamment à une meilleure prise en compte des externalités négatives, au renforcement de la capacité des pays en développement à mobiliser des ressources fiscales internes dans tous les secteurs, ou encore, à une meilleure coopération internationale en matière de fiscalité afin de lutter contre l'évasion fiscale, l'érosion des bases fiscales ou les flux financiers illicites.

Nous savons pouvoir compter sur les contributions importantes du FMI en matière de développement. La Directrice générale du FMI, dans son Plan d'action mondial, propose en effet d'élargir l'action du FMI en matière de développement. En particulier, il paraît essentiel de mobiliser l'expertise du FMI dans le débat sur l'agenda post-2015 du développement, dans les limites de son mandat et en bonne intelligence avec les autres institutions internationales compétentes.

La France est par ailleurs particulièrement attachée à un traitement approprié et adapté des problématiques spécifiques affectant les Etats fragiles et post-conflits, dans lesquels le FMI est d'ores et déjà fortement engagé. A cet égard, nous saluons la création récente du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC), qui a permis au FMI d'amplifier son aide aux pays les plus touchés par l'épidémie du virus Ébola. Pour aller plus loin, une revue de l'action du FMI à destination des Etats fragiles et post-conflits pourrait être réalisée cette année, ce qui permettrait de vérifier si d'autres évolutions d'instruments ou de politiques du Fonds sont nécessaires.

Adapter l'architecture financière internationale aux équilibres multipolaires de l'économie mondiale

Il est indispensable que le FMI continue à refléter au mieux les équilibres économiques et financiers mondiaux. La situation de blocage de la réforme du FMI depuis maintenant près de cinq années, qui n'a pas permis l'entrée en vigueur de la réforme de la gouvernance et des quotes-parts de 2010, est parfaitement connue de tous. La mise en œuvre de cette réforme demeure notre priorité collective, pour garantir non seulement la crédibilité, mais également l'efficacité de l'institution. Ce semestre sera clé pour avancer, autant que possible.

Sans attendre la réforme de 2010, nous pouvons faire en sorte de rapprocher le FMI – sa représentation, sa gouvernance et ses ressources – de ce qu'il sera une fois la

réforme de 2010 effective. Cet accord intermédiaire, sans s'y substituer, doit impérativement être conclu avant la fin de ce semestre. Il devra être suffisamment réaliste, consensuel et ambitieux. Sous certaines conditions, procéder à des allocations *ad hoc* de quotes-parts permettrait par exemple de réaliser une part substantielle du rééquilibrage de la représentation au FMI prévu par la réforme de 2010, au bénéfice notamment des grandes économies émergentes dynamiques.

Il est cependant nécessaire de veiller à la protection des pays les plus pauvres, ainsi que de ceux qui ne bénéficieraient pas de ces allocations, pour éviter notamment que leur quote-part descende en-dessous du niveau agréé en 2010. En parallèle, il est nécessaire qu'un accord permette de sécuriser les ressources du FMI, qui reposent aujourd'hui en majeure partie sur les Nouveaux Accords d'Emprunt et des prêts bilatéraux, par nature non-pérennes. C'est pourquoi nous sommes très ouverts à l'étude d'options permettant de garantir efficacement que le FMI continuera d'être fort et suffisamment doté dans les années à venir.

L'année 2015 devrait également permettre d'approfondir la réflexion sur la réforme du système monétaire international (SMI), conformément à la nouvelle donne monétaire et financière mondiale, qui est une priorité à laquelle la France demeure très attachée. La revue qui doit intervenir cette année de la composition du Droit de tirage spécial (DTS) devrait s'accompagner de débats essentiels sur les façons de renforcer le SMI.

Avec la sortie de crise, l'économie mondiale entre progressivement dans une nouvelle période, dont les contours restent en partie incertains. Nous devons contribuer à les construire ensemble, en affrontant dès aujourd'hui les défis de long terme. S'il est indispensable de répondre aux défis immédiats, il nous faut également continuer de mettre en place les politiques macroéconomiques et un cadre de coopération internationale adaptés aux défis de long terme, tels que le changement climatique, le financement du développement durable et le renforcement de l'architecture financière internationale.